

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est, comme le rapport sur le Budget Primitif 2023, disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

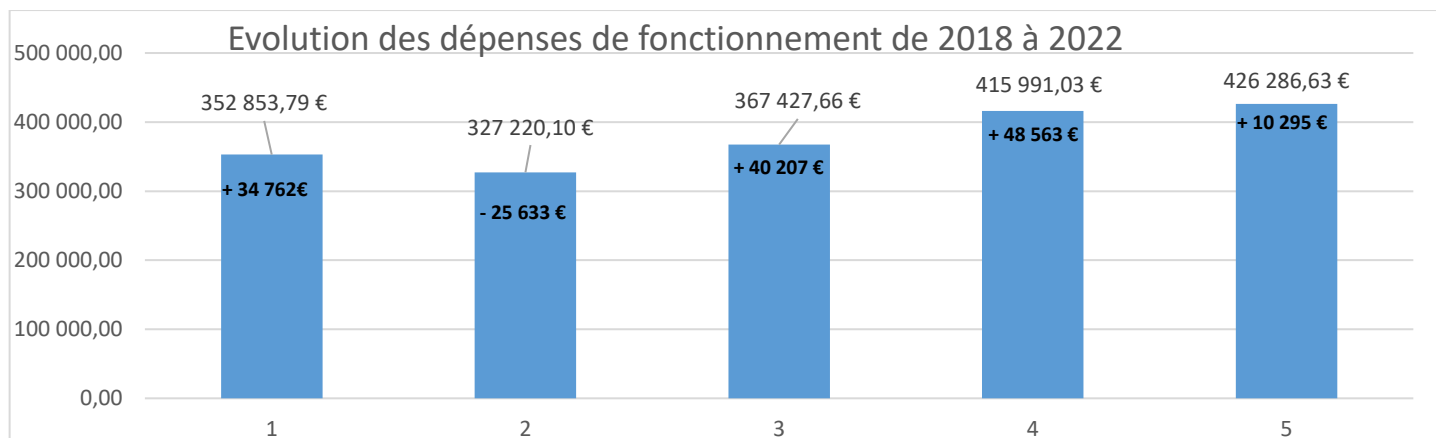
Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de l'année écoulée.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif a été voté le 30 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie.

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2022	553 583,27
Dépenses de fonctionnement 2022	427 361,63
Résultat de l'exercice - Excédent de fonctionnement	126 221,64
Résultats antérieurs reportés (002 RF au BP 2022)	131 536,82
Résultat cumulé au 31/12/2022 - Résultat à affecter	257 758,46
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2022	541 914,05
Dépenses d'investissement 2022	571 290,83
Résultat de l'exercice - Déficit d'investissement	-29 376,78
Résultats antérieurs reportés (001 DI au BP 2022)	-18 546,16
<i>Besoin de financement de l'exercice</i>	-47 922,94
Restes à réaliser en recettes 2022 (inscrit au CA 2022)	250 000,00
Restes à réaliser en dépenses 2022 (inscrit au CA 2022)	-223 650,00
Besoin de financement à la section d'investissement	-21 572,94
Excédent net de clôture 2022	236 185,52

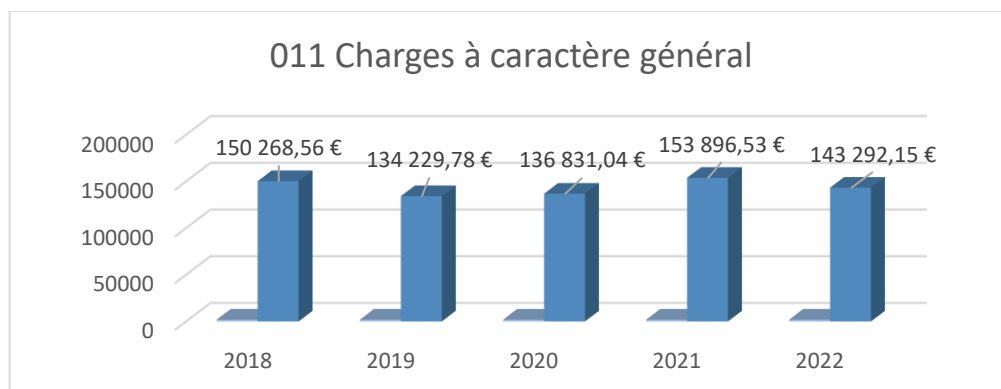
Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 10 295 € entre 2021 et 2022.

Evolution des chapitres :

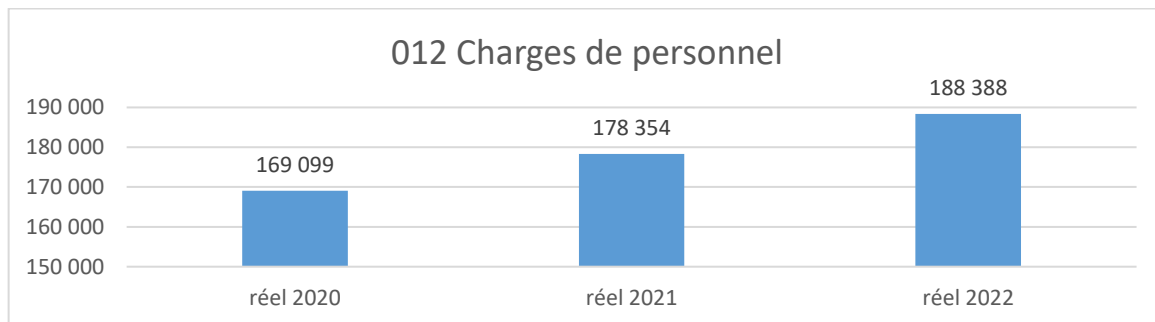
011 – charges à caractère général :	- 10 604 €
012 – charges de personnel :	- 4 686 €
65 – charges de gestion courante :	+ 22 194 €
66 – charges financières :	+ 60 €
67 – charges exceptionnelles :	+ 3 331 €



Les charges à caractère générale (chapitre 011) diminuent de 10 604 €

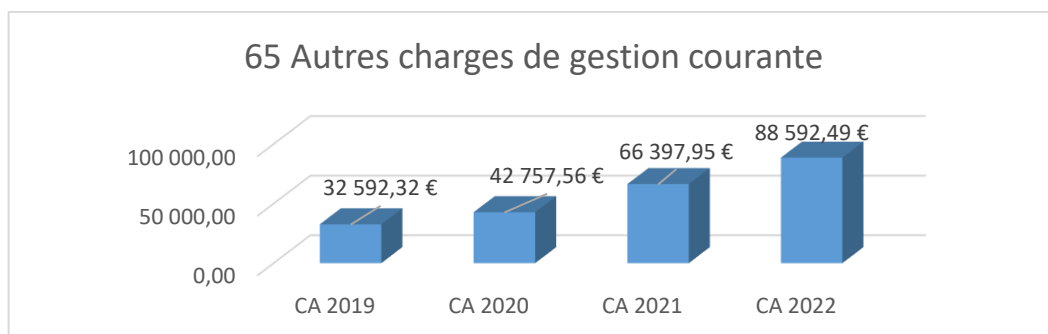
Les principales évolutions :

- + 10 417 € - Combustibles (60621) : 205 MAP de bois au lieu de 180 MAP les autres années. + 994 l de fioul livrés et à un tarif + élevé (1,50 € / l contre 0,85 € en 2021)
- + 5 798 € - Energie (60612) : Electricité en hausse
- - 15 801 € - Entretien de bâtiments (615221) : En 2021, ont eu lieu les travaux à l'intérieur de l'atelier du Gottex. En 2022, pas de travaux conséquents hormis le changement des cloches de l'église (4 198€).
- - 6 749 € - Remboursement autre organisme (62878) : auparavant, la CAF versait une subvention à la commune qui était reversée aux Petits Loups. Depuis 2022, la CAF verse directement la prestation aux Petits Loups.
- - 4 003 € - Assurance (6161) : En 2021, assurance dommage ouvrage de la boulangerie (4 370€).



Les charges de personnel (012) augmentent de 10 034 € (en comparant les chiffres sur 12 mois)

➤ Les heures supplémentaires liées à la désinfection Covid dans les écoles (protocole encore en vigueur) représentent environ 6 000 €.

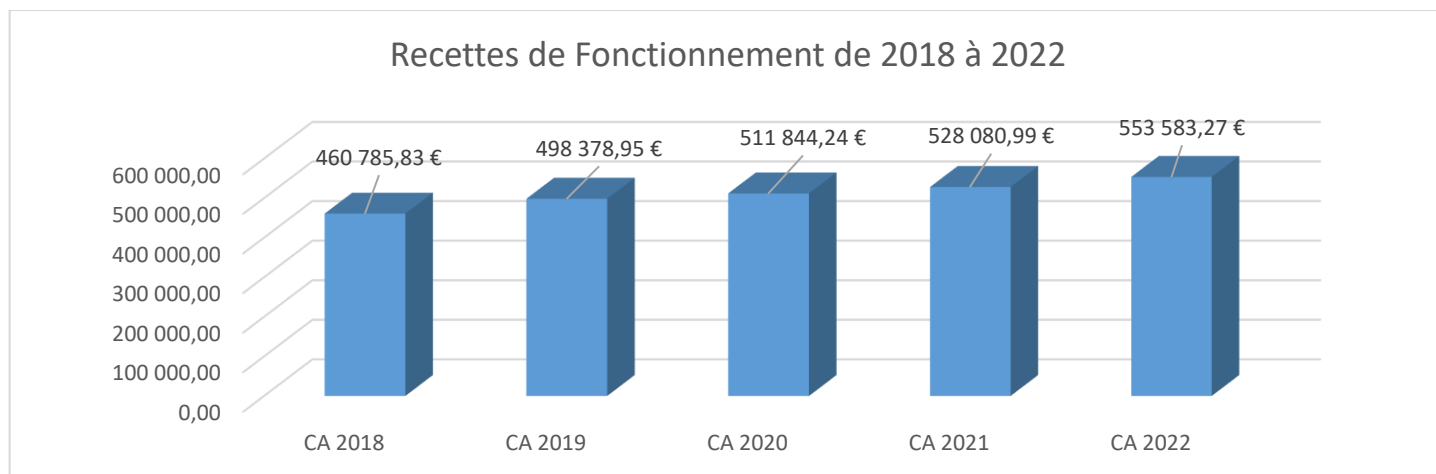


Les charges de gestion courante (65) augmentent de 22 195 €.

➤ + 29 655 € : Contributions aux organismes de regroupement (65548) : Travaux d'éclairage public versés sous forme de participation au SIEA. Le solde de 3 525 € sera à payer sur le budget 2023.

➤ + 1 063 € : Charges de gestion courante (65888) : la régularisation du montant dû par les locataires pour le chauffage a été faite sur le budget 2023.

Recettes de Fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de : + 25 502 €

Augmentation des chapitres :

73 – impôts et taxes : + 22 360 €

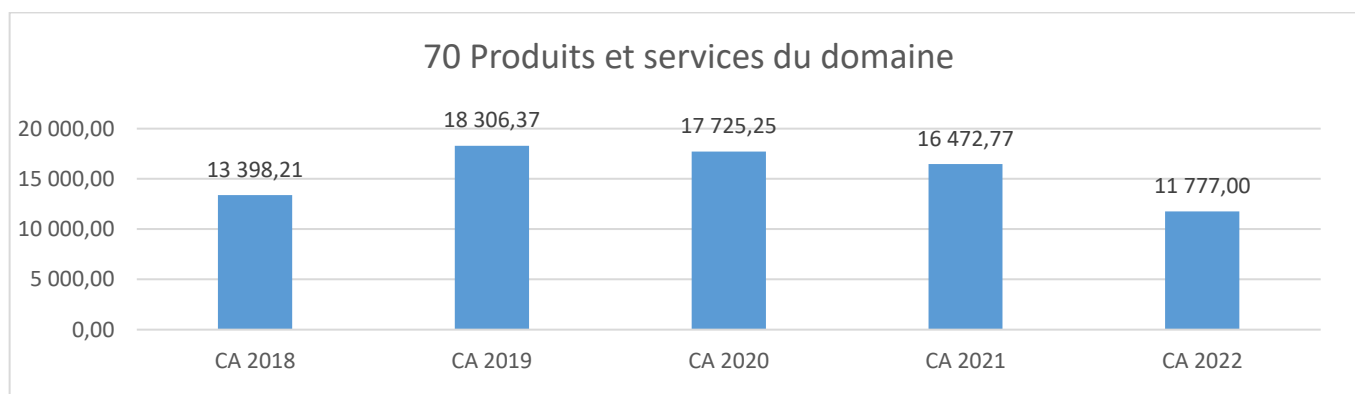
75 – autres produits de gestion courante : + 10 247 €

77 – produits exceptionnels : + 7 608 €

Diminution des chapitres :

70 – produits des services et domaines : - 4 695 €

74 – dotations et participations : - 10 017 €

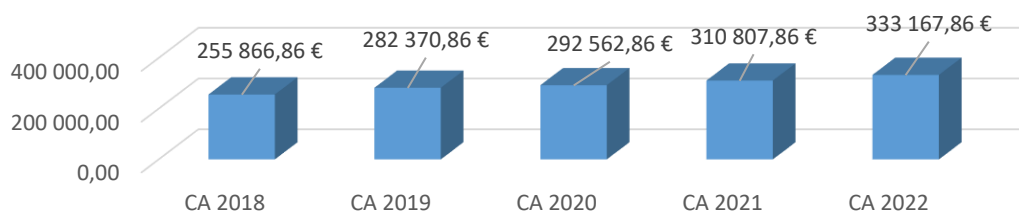


Les produits des services et domaines (70) diminuent de : 4 695 € en raison de changement de comptes budgétaires. Les recettes se retrouvent au compte 752.

➤ - 2 496 € : redevance d'occupation du domaine public : la recette a été enregistrée au compte 752 (2500€)

➤ - 2 007 € : location de salles, occupation du gymnase : la recette a été enregistrée au compte 752

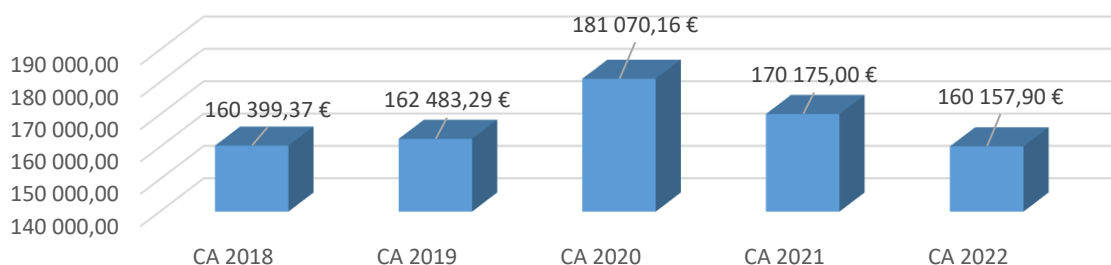
73 Impôts et Taxes



Les impôts et taxes (73) augmentent de : 22 360 €.

- + 15 134 € : droits de mutation (7381) : augmentation des ventes de biens sur la commune
- + 6 990 € : impôts locaux (73111) : revalorisation des bases d'imposition de 3%.

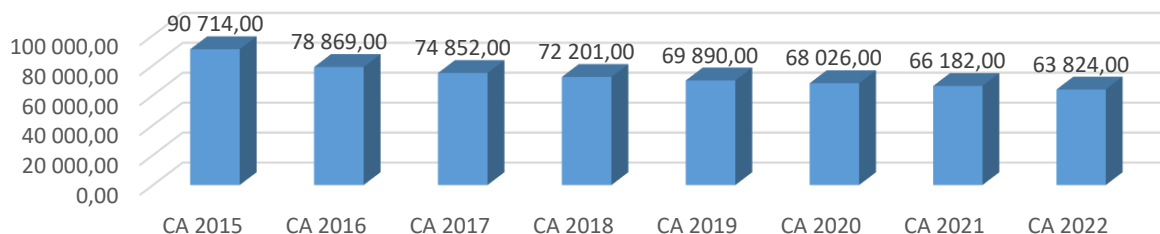
74 Dotations

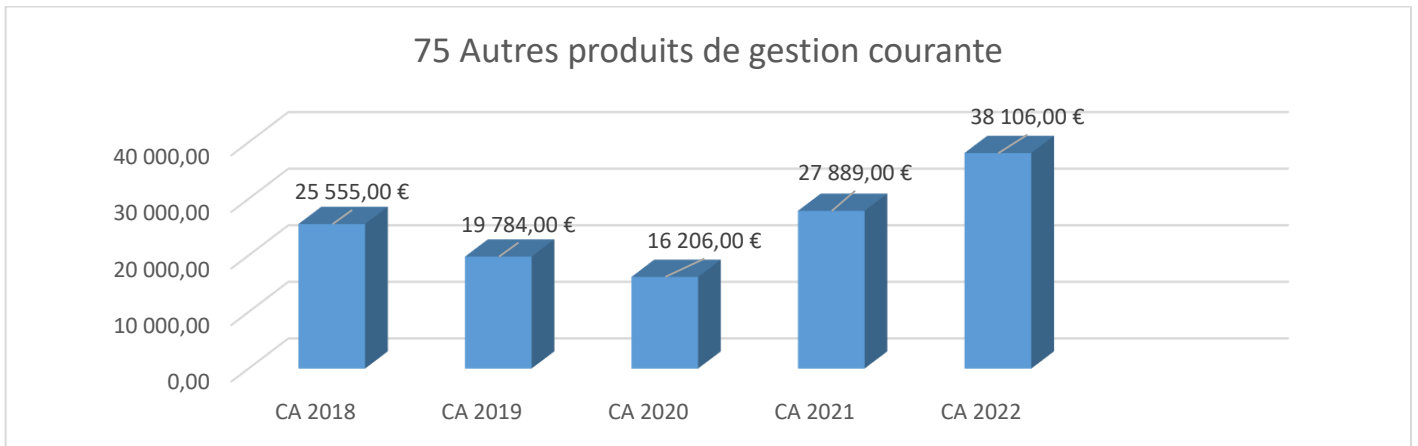


Les dotations et participations (74) diminuent de : 10 017 €

- - 15 000 € - DGD : en 2021, une subvention a été reçue pour la révision du PLU.
- - 2 358 € - DGF : la DGF diminue chaque année d'environ 2 000 €.
- + 1 881 € - FCTVA : sur dépenses réalisées en 2020 (base 26 960 € de travaux d'entretien bâtiments et voirie)
- + 5 431 € : remboursement de St Sulpice aux frais de l'école et de la cantine (+ d'enfants et coût global + important)

Baisse de la DGF



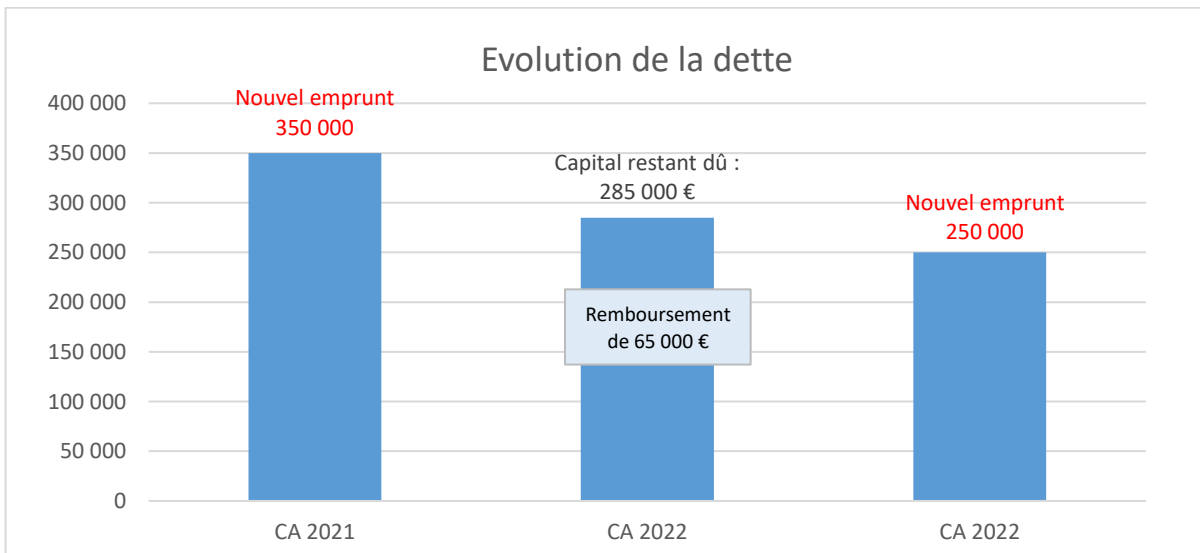


Les autres produits de gestion courante (75) augmentent de : 10 375 €

➤ Les locations de salles, de gymnase et la redevance pour l'antenne Orange sont désormais enregistrées sur ce compte (au lieu du compte 7083). Les locations de salle ont été plus nombreuses en 2022.

Les produits exceptionnels (77) augmentent de : 6 267 €

➤ plusieurs remboursements suite à des sinistres : bris des vitres en maternelle, poteau incendie cassé, bris de vitre du tracteur.



Capacité d'autofinancement :

Epargne brute ou capacité d'autofinancement brute = montant dégagé chaque année pour rembourser la dette ou investir.

Epargne nette ou capacité d'autofinancement nette = montant dégagé chaque année pour investir.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de Fonctionnement	484 196	460 786	516 937	511 844	528 081	553 583
Dépenses de Fonctionnement	318 091	352 854	327 220	367 427	415 991	427 362
Excédent de fonctionnement ou Epargne brute	166 105	107 932	189 717	144 417	112 090	126 221
Remboursement du capital	47 866	44 739	30 714	30 714	30 714	65 000
Epargne nette	118 239	63 193	159 003	113 703	81 376	61 221

